

## Thème : Les contrats atypiques de travail

**Date :** Vendredi 1er octobre 2021 de 14h à 17h

**Lieu :** Maison de l'Avocat - 1 rue de Montauban - 72000 Le Mans

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- Focus sur les solutions issues du contentieux à travers les arrêts de la chambre sociale de la Cour de cassation, certains d'entre eux étant sujets à interprétation.

### Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

#### 1 - Le contrat de travail à temps partiel

#### 2 - Les contrats à durée limitée

- Recours
- Formalisme et durée
- Situation du salarié
- Fin du contrat

➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive et support powerpoint.

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Monsieur Bernard GAURIAU, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université d'Angers et ancien avocat au barreau de Paris.

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.